

Formation d'éducateur en école de volley-ball

PRESENTATION GENERALE

Dirigé vers les plus jeunes (public des écoles de sport, ou activités scolaires et périscolaires), l'éducateur en école de volley-ball doit donner, au sens propre du terme animation, de la vie à des groupes constitués autour d'une initiation et d'une 1^{ère} approche du volley-ball.

Il organisera l'accueil et la fidélisation du public dans l'association.

Il devra savoir favoriser l'accès à l'entraînement pour les équipes de jeunes et la participation à une compétition de débutants.

La formation se décompose en deux parties distinctes : **EEVB 1 et EEVB2.**

Le niveau EEVB1 → "Premier pas dans l'école de volley-ball", donne les bases à tout candidat qui veut s'investir dans une école de volley-ball sous la responsabilité d'un EEVB 2.

Le niveau EEVB2 → "Vers l'éducateur confirmé", propose un perfectionnement à ceux qui veulent diriger et développer une école de volley-ball ou de beach volley.

La validation EEVB 1 et EEVB 2 donne le diplôme d'Educateur en Ecole de Volley-Ball.

Public concerné :

Personnes qui se destinent à intervenir dans une école de Volley-Ball puis à la diriger.

Objectifs de la formation :

- Acquérir les compétences nécessaires à l'accueil et la prise en charge et la fidélisation. d'un public d'enfant (*moins de 13 ans*) dans un environnement sécurisé et sécurisant.
- Favoriser le développement moteur et social du public.
- Adapter sa pédagogie au public concerné.
- Rendre l'enfant acteur d'un projet sportif collectif agréable et convivial.
- Promouvoir et développer la structure.

Compétences majeures développées :

- Etre capable de favoriser un développement moteur harmonieux de l'enfant.
- Organiser une mise en activité de tous et pour tous.
- Construire les fondamentaux techniques et tactiques de la pratique.
- Organiser et gérer un tournoi, un plateau sportif (*arbitrage, règles du jeu salle et beach*).
- Accueillir dans un club, présenter la structure.
- Relations au public, médiatisation.
- Encadrer des groupes d'enfants.
- Concevoir et évaluer une séance d'initiation ou de perfectionnement.
- Connaître la réglementation.
- Sécuriser l'environnement de la pratique.

Conditions à remplir

Avoir 16 ans – être licencié volley-ball pour la saison en cours.

Durée

EEVB1 → 4 jours ou 30 heures.

EEVB2 → 4 jours ou 30 heures.

Evaluation et suivi de la formation

Direction Technique Nationale – Direction des Formations

Intervenir sur une école de volley sur la saison en cours.

Validation par une visite du formateur.

Participation à 3 actions départementales ou régionales avec une Ecole de Volley (*dont une organisation de plateau*).

Validité du diplôme

Tous les 4 ans, revalidation par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue organisé par la commission régionale technique.

Evolution possible

Educateur en école de Volley-Ball 2, Responsable loisir ou Brevet Professionnel des activités de Sport Collectif (prévu en 2007), entraîneur régional.

Responsable du dossier d'inscription

Ligue ou Comité Départemental.

Coordonnateur

Formateur Animateur de Réseau de la zone technique.

Responsable Régional de formation : ATR, ADR, ATD, ADD ou CTS.

Dates et Lieux

Définis dans le calendrier régional de formation.

Nombre de stagiaires

Maximum 20 personnes.

Frais pédagogiques de formation

A la discrétion de l'organisateur, incluant la fourniture de publications fédérales à la clôture de la formation.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (*AGEFOS ou autres...*).

Réservation

Montant à la discrétion de l'organisateur.

Date limite d'inscription

15 jours avant la première journée.

